

## Enquête publique relative au renouvellement, à l'approfondissement et à l'extension de la carrière de schistes à andalousite à Glomel, lieu-dit Guerphalès, par la SAS Imerys Refractory Minerals (ex- DAMREC)

Enquête publique du 2 mai au 6 juin 2018 inclus

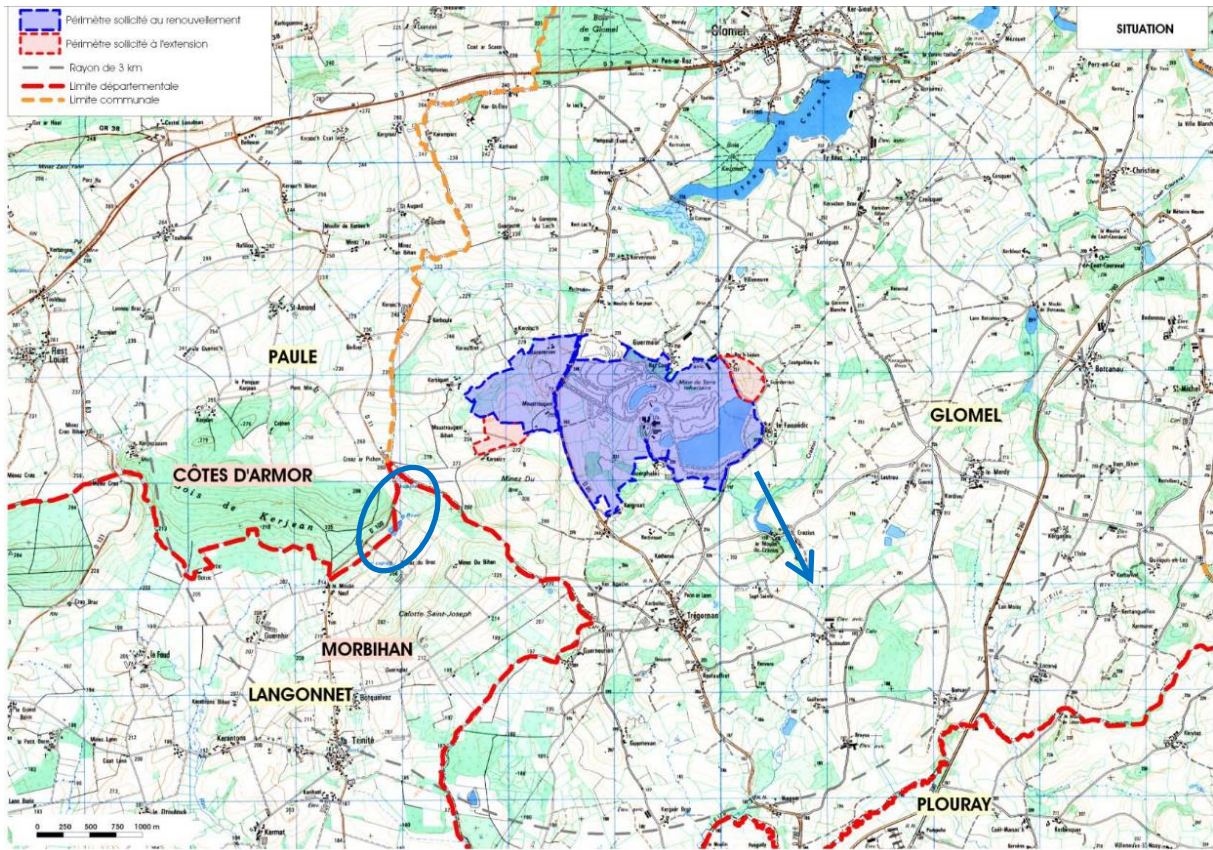
Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : **Production et Transport de l'eau potable** au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : Distribution. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié. Il est composé de 101 membres dont 8 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 89 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **224 communes**.



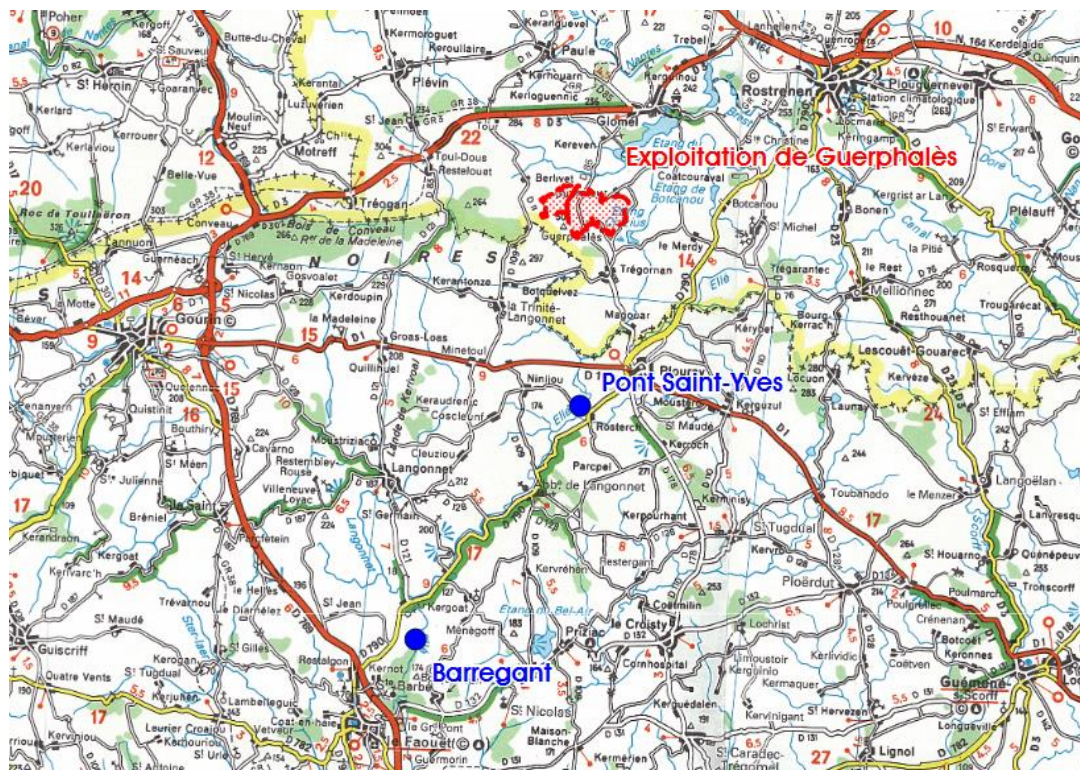
A ce titre, Eau du Morbihan gère plus de cinquante unités de production sur son territoire.

### Interactions avec les installations gérées par Eau du Morbihan :

Plusieurs points de prélèvement sont susceptibles d'être impactés par l'exploitation de la carrière de Guerphalès. Il s'agit des captages d'eau souterraine de Minez Du à Langonnet (au sud-ouest de la carrière) et des prises d'eau dans l'Ellé situées en aval des rejets de la carrière, respectivement celle de Pont Saint Yves située à 8 km à l'aval (alimentant l'unité de Toultreincq à Gourin) et celle de Barrégant située à 20 km à l'aval alimentant l'unité située à proximité de la prise d'eau (Le Fauët).



Carte de localisation du projet (extraite du résumé non technique) avec localisation des captages de Minez Du à Langonnet (ellipse au sud-ouest) et des rejets vers le BV de l'Ellé (flèche au sud-est)



Carte de localisation des prises d'eau dans l'Ellé (extrait étude d'impact)

Ces impacts possibles ont été appréhendés dans le dossier figurant à l'enquête publique, notamment l'étude d'impact dans sa partie II-6 relative aux eaux superficielles et souterraines et à son annexe 7a (étude hydrologique et hydrogéologique).

On peut tout de même regretter l'absence de l'avis de l'hydrogéologue agréé et du mémoire en réponse de IMERYS à cet avis au dossier d'enquête publique (pièce manquante au dossier en ligne sur le site de la préfecture des Côtes d'Armor).

#### Prise en compte des prises d'eau superficielles dans l'Ellé :

Par rapport à l'autorisation antérieure qui fixait des normes de rejet uniformes durant l'année, IMERYS a étudié la modulation des rejets en tenant compte de la dilution avec le Crazius, affluent en rive droite de l'Ellé dans lequel est effectué le rejet, et la rivière Ellé elle-même sur les différents paramètres impactants pour les eaux superficielles en termes d'acceptabilité.

La proposition de modulation de rejet entraîne une amélioration sensible de la qualité de l'eau en aval de la confluence Crazius/Ellé mais entraîne une baisse assez significative des rejets en volume en période d'étiage. On rappelle que l'Ellé, soumise naturellement à des étiages pouvant restreindre les prélèvements possibles pour l'eau potable en année sèche, voit artificiellement son débit soutenu en amont par les rejets de cette carrière.

Les propositions de normes de rejet modulées mensuellement sont résumées ci-dessous, extraites de l'étude d'impact (flux et concentrations) :

Valeur limite de rejet – Concentration (mg/l)										
	DCO	MES	Hydrocarbures totaux	Sulfates	Al	Co	Fer	Mn	Ni	Zn
Valeur AP 08/03/2016	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Janvier	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Février	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Mars	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Avril	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Mai	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Juin	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Juillet	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Août	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Septembre	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Octobre	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Novembre	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4
Décembre	25	25	2,5	1 800	0,5	0,4	0,5	10	0,4	0,4

Valeur limite de rejet – Flux (kg/j)											
	Débit m <sup>3</sup> /j	DCO	MES	Hydrocarbures totaux	Sulfates	Al	Co	Fer	Mn	Ni	Zn
Valeur AP 08/03/2016	1 000 m <sup>3</sup> /h 24 000 m <sup>3</sup> /j	280	156	9	38 400	7,6	5,5	7,6	155	5,5	5,5
Janvier	16 000	280	156	9	30 542	7,2	5,5	7,6	155	5,5	5,5
Février	16 000	280	156	9	30 287	7,2	5,5	7,6	155	5,5	5,5
Mars	11 000	280	156	9	20 729	5,0	5,5	7,6	124	5,5	5,5
Avril	8 400	280	156	9	15 733	3,8	5,5	7,6	94	5,5	5,5
Mai	5 500	280	156	9	10 748	2,5	5,5	7,6	65	5,5	5,5
Juin	3 300	280	156	9	5 980	1,5	5,5	7,6	35	5,5	5,5
Juillet	1 700	240	156	9	3 105	0,8	5,5	7,6	18	5,5	5,5
Août	1 100	166	156	9	2 145	0,5	5,5	7,6	13	5,5	5,5
Septembre	1 300	196	156	9	2 532	0,6	5,5	7,6	15	5,5	5,5
Octobre	3 750	280	156	9	6 945	1,7	5,5	7,6	41	5,5	5,5
Novembre	7 500	280	156	9	14 486	3,4	5,5	7,6	87	5,5	5,5
Décembre	12 800	280	156	9	24 161	5,8	5,5	7,6	145	5,5	5,5

Cette proposition de modulation des débits de rejet améliore la qualité de l'Ellé aux points de prélèvements, notamment pour les paramètres Sulfates (pour lequel des valeurs proches de la limite de qualité des eaux brutes ont parfois été observées) et Manganèse (traitement difficile de ce paramètre indésirable sur les filières

de traitement). Cependant, cette modulation entraîne de facto une baisse du soutien d'étiage de l'Ellé effectué par l'exhaure de la carrière, sur la base d'un calcul théorique de dilution.

Eau du Morbihan demande donc :

- Qu'un suivi qualitatif soit mis en place à l'aval de la confluence Crazius/Ellé sur les paramètres retenus au niveau des normes de rejet ; l'objectif étant un suivi réel pour affiner et vérifier les calculs de dilution ;
- Que les valeurs de débit modulées mensuellement et proposées dans les normes de rejet ne soit pas impératives mais indicatives, seuls les flux et concentrations devant être imposés, afin de ne pas pénaliser le soutien d'étiage. Ainsi, si les concentrations réellement mesurées s'avèrent inférieures aux normes de rejet, les débits rejetés doivent pouvoir être augmentés optimisant ainsi le soutien d'étiage, tout en respectant les flux maximum imposés.

Pour ces raisons de soutien d'étiage, conditionnant la production d'eau potable, Eau du Morbihan partage le principe d'une approche de l'acceptabilité du milieu à l'aval de la confluence Crazius/Ellé.

Par ailleurs, IMERYS propose de continuer d'informer l'exploitant de l'unité de production d'eau potable de Gourin (SAUR actuellement) en proposant un résumé trimestriel. IMERYS propose également de réaliser une étude technico-économique relative au traitement du paramètre Manganèse « soit en intervenant sur le process interne, soit en intervenant sur toute installation de la chaîne de production de l'eau potable ».

Eau du Morbihan demande donc :

- Que l'information de l'exploitant eau potable se poursuive en intégrant Eau du Morbihan à cette information qui pourra être formalisée par un protocole ou une convention à définir portant sur :
  - o les échanges d'information sur les valeurs de débits d'exhaure effectués et prévus et sur la qualité des rejets, y compris en aval de la confluence Crazius/Ellé sur des données brutes d'autosurveillance ;
  - o la fréquence de transmission : trimestrielle hors période d'étiage et hebdomadaire durant cette période sensible (juillet à septembre) ;
  - o les personnels à contacter pour les deux unités de production, notamment en astreinte, pour prévenir d'éventuels incidents sur les rejets (arrêt non programmé ou problème de qualité notamment) ;
- Que l'étude technico-économique évoquée par IMERYS relative au traitement du Manganèse soit réalisée en concertation avec Eau du Morbihan, en intégrant les deux filières de potabilisation à l'aval (Toultreincq pour la prise d'eau de Pont-Saint-Yves et Barrégant) ;
- Que la dite étude soit étendue au traitement du Sulfate.

#### Prise en compte des captages de Minez Du :

L'étude hydrogéologique confirme que les aquifères présents sont compartimentés et qu'il ne semble pas avoir de connexion entre l'aquifère capté par les puits et forages de Minez Du à Langonnet, situés à environ 1,4 km au sud-ouest du site exploité par IMERYS et l'aquifère au droit de la carrière sollicité par les exhaures des fonds de fouilles.

Un suivi piézométrique et de qualité des eaux souterraines est réalisé sur un certain nombre d'ouvrages (puits et piézomètres). Il se poursuivra sur l'ensemble du réseau, et notamment sur les nouveaux piézomètres PzA, PzB et PzC, situés à l'Ouest et au Sud-Ouest de la fosse 3, en direction des captages de Minez Du.

Eau du Morbihan demande donc, comme précisé dans l'étude d'impact, la poursuite impérative de ce suivi piézométrique et qualitatif des eaux souterraines et à être informé des résultats par IMERYS, notamment sur les piézomètres actuels et futurs situés entre le site exploité et les captages de Minez Du.